



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 35
E-mail: municipalite@chenit.ch

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

PREAVIS N° 9/2015

Objet: Réfection de l'enrobé à la route du Solliat

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Comme à chaque printemps, nous analysons l'entier du réseau routier communal afin de constater les dégâts de l'hiver et déterminer quelles sont les routes qui présentent un besoin plus ou moins urgent d'entreprendre des travaux. Si dans la majorité des cas, un entretien léger, soit par *flachage* (pose de gravillons), soit par la pose de *Microsil*, est retenu, quelques tronçons nécessitent le remplacement complet de la couche d'usure (tapis). Ce choix est déterminé également par d'autres critères tels que la déformation de la chaussée et l'orniérage.

Nous devons également tenir compte, depuis trois ans, du programme de développement de la fibre optique de la Société Electrique de la Vallée de Joux (SEVJ)

En effet, il n'est pas concevable d'envisager une réfection de route si des travaux de génie civil doivent être entrepris sur les secteurs concernés dans un avenir proche. Nous collaborons donc étroitement avec la SEVJ, ainsi que tous les autres services, afin que nos travaux soient coordonnés.

C'est la raison pour laquelle la réfection du tronçon compris entre le Rocheray et la Golisse, prévue dans le plan des investissements 2015, a été repoussée en 2016. Par contre, la réfection du tronçon concerné par le préavis a été avancée en 2015.

Le Solliat : Tivoli-Laiterie des Landes

S'agissant du tronçon concerné par ce préavis, il mesure 830 mètres. La largeur de la chaussée sur 700 mètres est de 5,50 mètres et les 130 derniers mètres présentent une largeur de 6,50 mètres. La chaussée est déformée et fissurée, les grilles de collecte des eaux claires sont à relever, et certains accotements doivent être renforcés. Dans le cas où ce préavis devait être accepté, les riverains seront contactés, afin de leurs offrir la possibilité de profiter des travaux pour remettre en état les abords de leurs propriétés.



Jonction Laiterie du Solliat



Etat général de la chaussée



Croisement Village du Solliat



Etat général de la chaussée

Travaux à entreprendre

Les travaux prévus consistent à :

- couper, dégrapper et raboter le vieil enrobé
- renforcer les endroits nécessaires avec la pose de grave
- mettre à niveau les capes de vanne, les couvercles et les grilles
- balayer et encoller
- poser la couche d'enrobé ACT N (7 cm)
- poser le tapis AC 11 (3,5 cm).

Le chantier devrait durer environ une semaine, avec un jour de fermeture complète de la route, afin de permettre la pose du tapis en une seule fois. Ceci évite la création d'un joint central qui favorise le vieillissant et les infiltrations.

Coûts

Installation de chantier	CHF	5'300. --
Travaux de génie civil	CHF	184'000. --
Divers et imprévus	CHF	5'000. --
Total hors TVA	CHF	194'300.--
TVA 8%	CHF	15'544.--
Total TVA incl.	CHF	209'844.--
Arrondi à	CHF	210'000.--

Financement

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements du patrimoine administratif et sera amortie en 15 ans au maximum par le budget de fonctionnement. En fonction des liquidités et des résultats financiers des prochains exercices ainsi que des autres investissements à réaliser, le recours à l'emprunt pourra être nécessaire.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 9/2015,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à réaliser les travaux de réfection de l'enrobé à la Route du Solliat
2. alloue dans ce but un crédit de CHF 210'000.--
3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.28 et d'amortir cet investissement en 15 ans maximum par le budget de fonctionnement à partir de 2016 par le compte 430.3311.28
4. autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, CHF 210'000.-- ceci dans le cadre du plafond d'endettement total 2011-2016 de CHF 28'000'000.--

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire
 
Jeannine RAINAUD Marc-André BURDET



Délégués municipaux : - M. Olivier Baudat
- M. Laurent Reymondin

Autres délégués : - M. Stéphane Rochat, Bureau Technique Communal

Le Sentier, le 20 mai 2015